

Les chiffres des accompagnateurs de l'auto-réhabilitation

Répaara

Réseau Pluriel de l'Accompagnement à l'Auto-Réhabilitation

SOMMAIRE

INTRODUCTION

MÉTHODOLOGIE

PARTIE 1 : LES STRUCTURES DE L'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTO-RÉHABILITATION

1. Qui sont les opérateurs de l'accompagnement ?
2. Leur secteur d'activité
3. Leur localisation
4. Des structures majoritairement récentes et de petite taille
5. Bénévolat, volontariat et contrat d'insertion
6. Les démarches qualité

PARTIE 2 : LEUR ACTIVITÉ D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTO-RÉHABILITATION

1. Pourquoi l'accompagnement à l'auto-réhabilitation ?
2. La temporalité de leur activité d'accompagnement
3. Les volumes de leur activité d'accompagnement
4. Qui sont les habitants accompagnés ?
5. L'orientation des publics vers l'accompagnement à l'auto-réhabilitation
6. Les travaux accompagnés

7. Les compétences mobilisées
8. L'amélioration énergétique de l'habitat
9. La démarche qualité sur l'accompagnement à l'auto-réhabilitation
10. Les partenaires de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation

PARTIE 3 : LES OPÉRATEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LE RÉPAAR

1. Pourquoi participer au RéPAAR ?
2. Les attentes des opérateurs
3. Les thèmes à approfondir dans le cadre du RéPAAR

CONCLUSION ET ANALYSE GÉNÉRALE

INTRODUCTION

Le RéPAAR (Réseau Pluriel de l'Accompagnement à l'Auto-Réhabilitation) réunit des structures qui pratiquent, ou souhaiteraient pratiquer une activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Ces structures, ainsi que leur méthode d'intervention, sont diverses. Malgré, et fort de, ce caractère pluriel, le réseau a pour but final le développement de cette activité, afin de lutter contre le mal-logement et la précarité énergétique, de participer à la massification des travaux de rénovation énergétique et d'augmenter le volume d'emploi et le chiffre d'affaires du secteur de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Pour ce faire, le RéPAAR développe l'entraide et les échanges entre les différents membres du réseau, de mutualiser les moyens et les ressources, de produire des solutions techniques, juridiques, organisationnelles pour lever les différents obstacles, et enfin de porter collectivement les problématiques auprès des instances concernées.

Le réseau se déploie au niveau national afin de mutualiser les avancées et gagner en visibilité. A cette échelle, il est animé par l'Association Nationale Compagnons Bâisseurs (ANCB), acteur historique de l'accompagnement de publics modestes à l'auto-réhabilitation, et Oïkos, structure reconnue de l'éco-construction et éco-rénovation, démarche fortement représentée dans le cadre de l'accompagnement de publics plus autonomes à l'auto-réhabilitation.

Cependant, le RéPAAR se fonde sur des bases locales. Dans 7 régions des *opérateurs pivots* connaissent le contexte local, recensent les opérateurs de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation, favorisent leur mise en relation, organisent et animent les rencontres régionales : les Compagnons Bâisseurs Ile-de-France, les Compagnons Bâisseurs Hauts-de-France, les Compagnons Bâisseurs PACA, les Compagnons Bâisseurs Rhône-Alpes, les Compagnons Bâisseurs Occitanie, Echobat Développement en Pays-de-Loire et l'ARPE en Normandie.

Afin de mieux connaître les besoins et attentes, mais aussi l'activité, des opérateurs de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation un questionnaire leur a été diffusé. Il s'agit grâce à ces connaissances de co-construire des solutions adaptées à leurs réalités, d'étudier leur potentiel de développement et d'appréhender les impacts de leur activité. Les réponses à ce questionnaire permettent également à Oïkos et l'ANCB d'enrichir les modèles d'intervention avec des données concrètes. En effet, 4 modèles différents de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation sont en construction afin de rendre la pratique plus lisible, plus accessible et orienter les différents acteurs.

Les résultats de ces questionnaires sont ici présentés et analysés.

MÉTHODOLOGIE

L'analyse qui suit étudie les réponses au *questionnaire d'activité et de besoins* sur l'accompagnement à l'auto-réhabilitation rempli, à ce jour, par 92 structures. Ces structures pratiquent déjà, ou souhaitent développer, l'accompagnement à l'auto-réhabilitation dans leur activité. En répondant à ce questionnaire, ils démontrent un intérêt important pour ce secteur d'activité et pour le RéPAAR.

Le questionnaire, mis au point par Oikos et l'ANCB, se décline en plusieurs parties : présentation de la structure, analyse de la structure, son activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation, autorisation pour la diffusion de ces données. Outre la dernière partie qui ne sera pas ici présentée, ce organisation générale sera conservée. Cependant, certaines questions, plus pertinentes, ont été mise en valeur et d'autres, davantage intéressantes pour une utilisation interne, écartées. De plus une réorganisation par sous-thèmes a été effectuée.

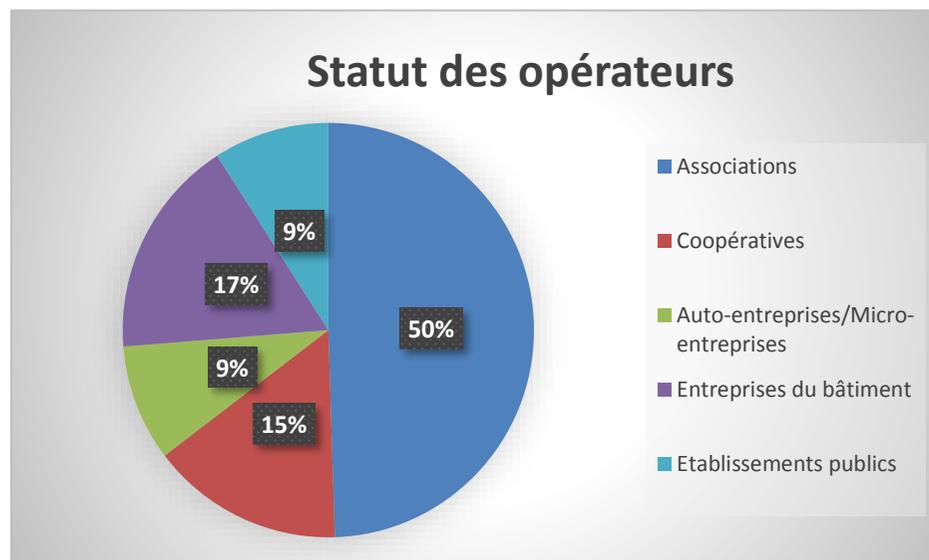
Les questionnaires ont été remplis sur Google Forms par les opérateurs de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Une autre option était possible en remplissant le questionnaire sous format papier. Il était alors retourné scanné ou donné directement aux opérateurs pivots ou aux animateurs nationaux du RéPAAR. Les réponses recueillies sous format papier sont systématiquement recensées sur la base de données Google Forms, afin de centraliser les réponses et d'en faciliter la lecture. En effet, un lien réservé aux administrateurs permet de visualiser les réponses individuelles, mais également un résumé sous forme de schémas, représentations par secteurs, organigrammes et listes.

L'analyse de ces réponses a été réalisée par l'ANCB, sur la base d'une connaissance fine du secteur de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Certaines données ont été recoupées afin d'en effectuer une analyse plus pertinente.

PARTIE I

LES STRUCTURES DE L'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTO-REHABILITATION

I. Qui sont les opérateurs de l'accompagnement ?



Sur les opérateurs recensés au niveau national, 577 au total, 53% appartiennent au secteur privé, 38% au secteur associatif et, 10% au secteur public. Or la répartition ci-dessus montre une répartition proche (41% d'entreprises, 50% d'associations, 9% d'établissements publics). Ceci laisse supposer une représentativité des résultats obtenus par rapport l'ensemble des opérateurs

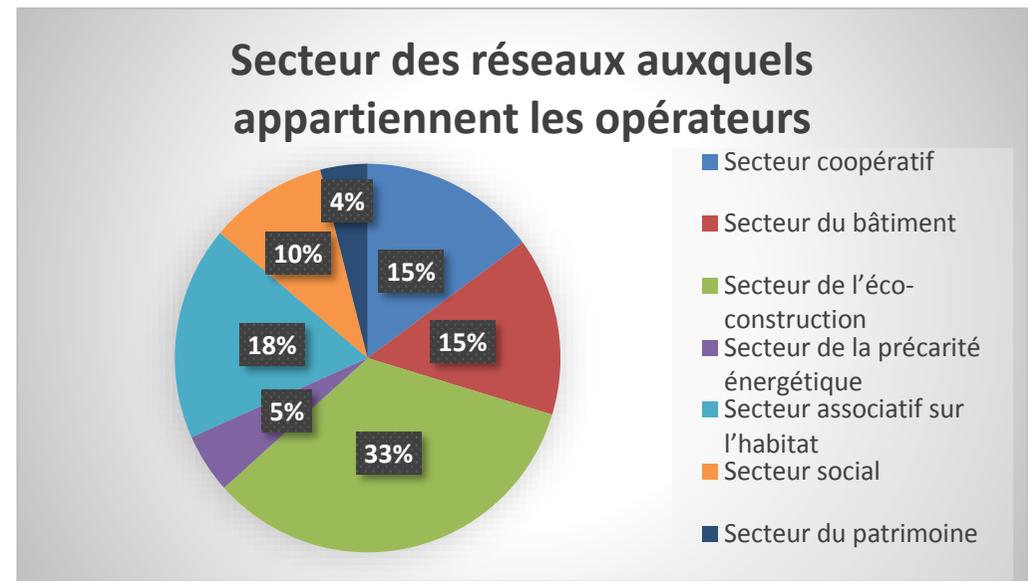
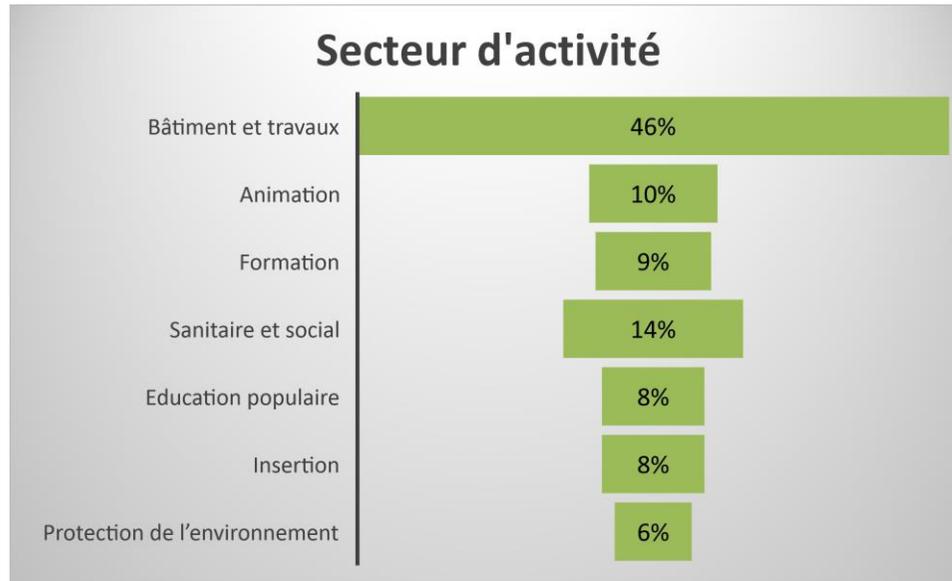
Les structures de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation ayant répondu sont en majorité des associations. Le besoin en bénévoles pour une part de cette activité peut expliquer un tel choix en termes de statut.

Le nombre important de coopératives (15%), dans notre cas réunissant généralement des artisans, permet de gagner en sécurité. Cette forme juridique correspond également à des valeurs propres au monde de l'ESS, que sont l'entraide, la solidarité, l'autonomie, monde dans lequel s'insère l'accompagnement à l'auto-réhabilitation.

9% des structures sont des auto-entreprises ou micro-entreprises. Ces structures sont le plus souvent récentes et relativement fragiles, ce qui les mène à choisir des statuts juridiques moins risqués. Malgré cela, le taux d'entreprises du bâtiment est relativement important (17%). L'accompagnement peut donc être porté par des structures ayant un statut plus engageant.

Cependant, le faible taux d'établissements publics parmi ces structures révèle le caractère expérimental de cette activité. Ne constituant pas un dispositif suffisamment bordé et structuré, les établissements publics s'engageront difficilement. C'est précisément cette structuration qui est l'objet du RéPAAR.

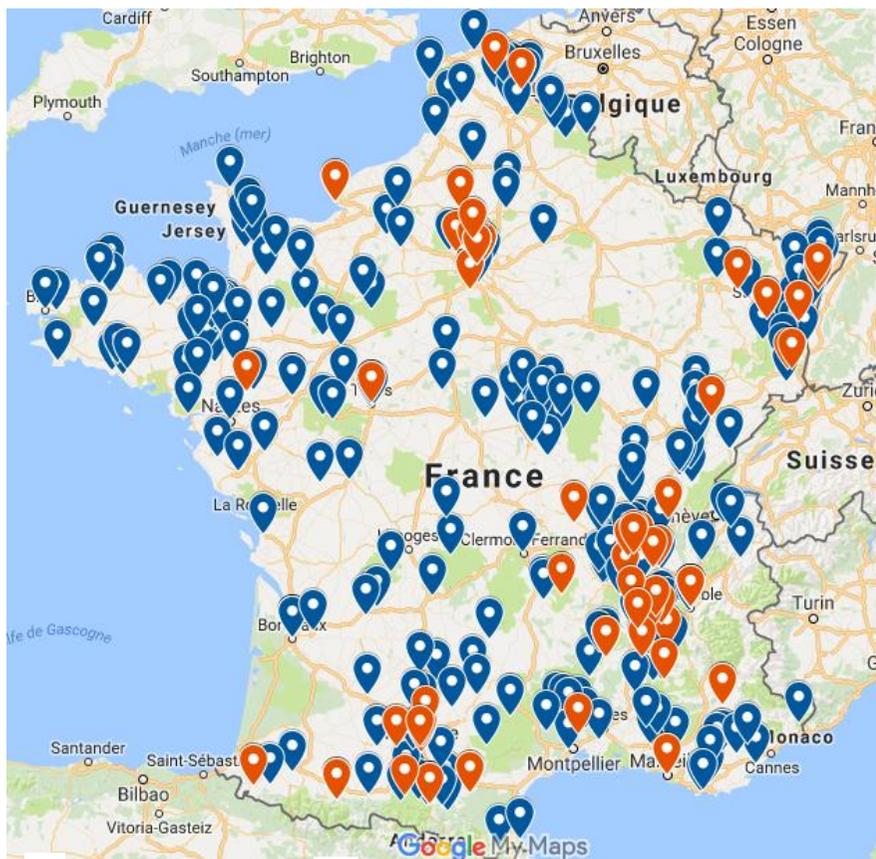
2. Leur secteur d'activité



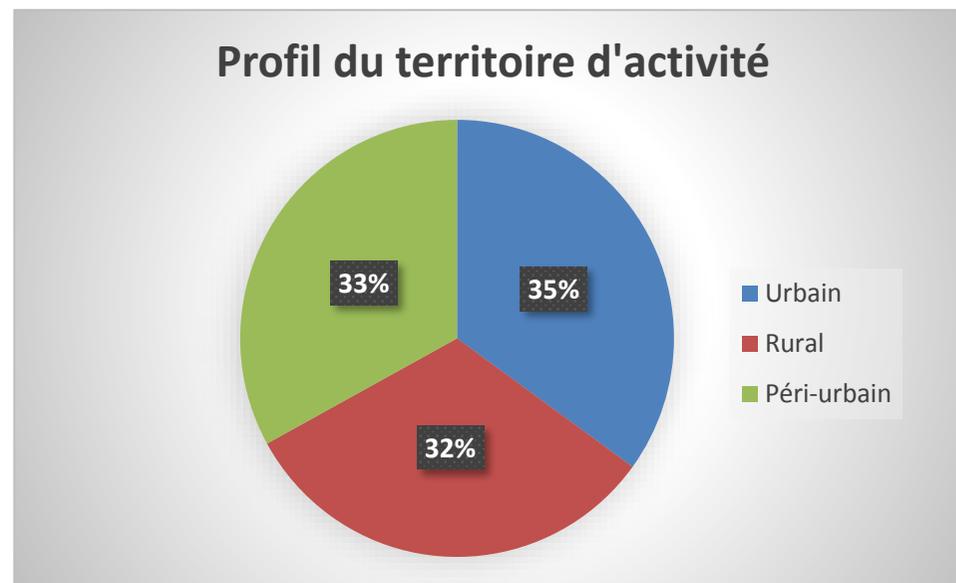
Malgré l'idée selon laquelle les opérateurs s'identifieraient peu au secteur du bâtiment, on voit ici que cette idée est en partie remise en question, avec 46% des opérateurs qui se revendiquent du secteur « bâtiment et travaux ». A l'inverse, l'engagement social des opérateurs est ici peu représenté. Le secteur de la protection de l'environnement est minoritaire. Ces chiffres sont à la fois rassurants sur la professionnalisation et technicisation de la démarche, nécessaires pour un changement d'échelle, mais doivent également sur les objectifs finaux de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Les enjeux sociaux et environnementaux sont centraux dans les discours et motivations et doivent le rester pour faire de cette activité un levier d'impacts positifs sur la société. Notons qu'ici la question était à choix unique. Les opérateurs ont pu cocher en priorité la case « bâtiment et travaux » tout en impliquant leur activité dans d'autres secteurs. Il est également important de souligner que le RéPAAR permet de réunir et faire travailler ensemble des structures différentes, certaines prioritairement impliquées dans le secteur du bâtiment, d'autre du côté social et de l'éducation populaires.

Sur les opérateurs ayant répondu, seulement 3 n'appartiennent à aucun réseau. Ces opérateurs sont donc déjà engagés dans leur activité professionnelle et socialisés aux échanges et à la co-construction. Au total, ce sont 59 réseaux différents auxquels les structures de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation appartiennent. Cette diversité est une richesse sur laquelle il est important de se fonder pour travailler en coopération avec d'autres réseaux et sensibiliser à cette pratique. La répartition par thème des différents réseaux montre le dynamisme du secteur de l'éco-construction et du milieu coopératif, symboles d'un renouvellement des pratiques dans le secteur du bâtiment.

3. Leur localisation

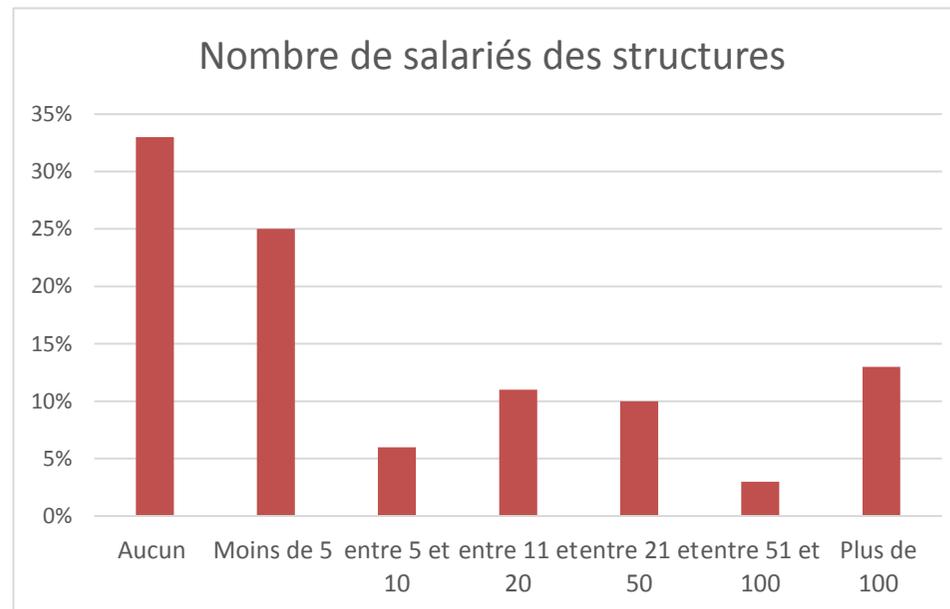
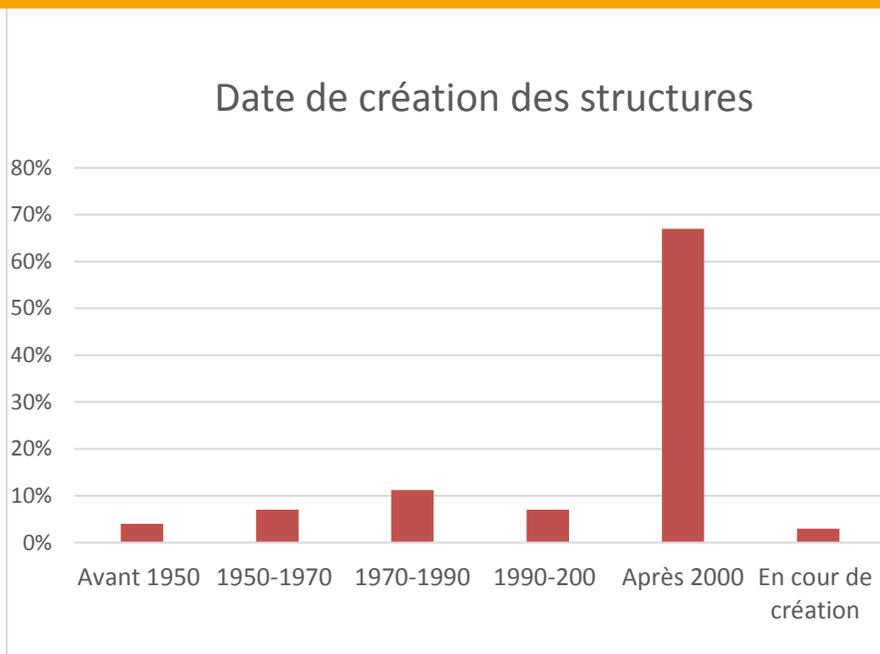


📍 Opérateurs recensés 📍 Opérateurs ayant répondu au questionnaire



Le territoire d'activité des structures est majoritairement urbain et périurbain. Cependant les territoires ruraux sont bien pris en compte et s'y déroule 32% de l'activité des structures ayant répondu au questionnaire. Cet aspect est un élément important en faveur de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Il peut permettre de couvrir des territoires parfois peu dotés de services adéquats. Ceci peut également s'expliquer par le profil des structures mettant en place une telle activité. Défendant des valeurs solidaires et d'entraide, elles trouvent un terreau particulièrement favorable en milieu rural.

4. Des structures majoritairement récentes et de petite taille



Les structures réalisant ou souhaitant réaliser une activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation sont très majoritairement récentes. Elles sont jeunes et pour presque 70% d'entre ont été créées après 2000. Cet état de fait pose la question de la pérennisation de ces structures. Etant jeunes, elles peuvent être moins solides. Dans le cadre du RéPAAR, il s'agira de travailler sur cette pérennisation.

Sur le nombre de salarié, plus de 30% n'ont aucun salarié et 25% en ont moins de 5. Ces chiffres reflètent la réalité d'associations ou d'indépendants sans salarié. Cependant, 15% comptent plus de 50 salariés. Cette diversité est encore une fois révélatrice de la pluralité des situations dans lesquelles se trouvent les opérateurs. Cette diversité doit constituer une force en termes de potentiel de mutualisation et de retours d'expériences.

Si la jeunesse et petite taille de la majorité des structures doit mettre en garde sur leur pérennisation, ceci témoigne également du dynamisme de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. C'est un secteur d'avenir, un secteur émergent, qui, s'il réussit à se consolider, pourra déployer son potentiel de développement.

5. Bénévolat, volontariat et contrat d'insertion



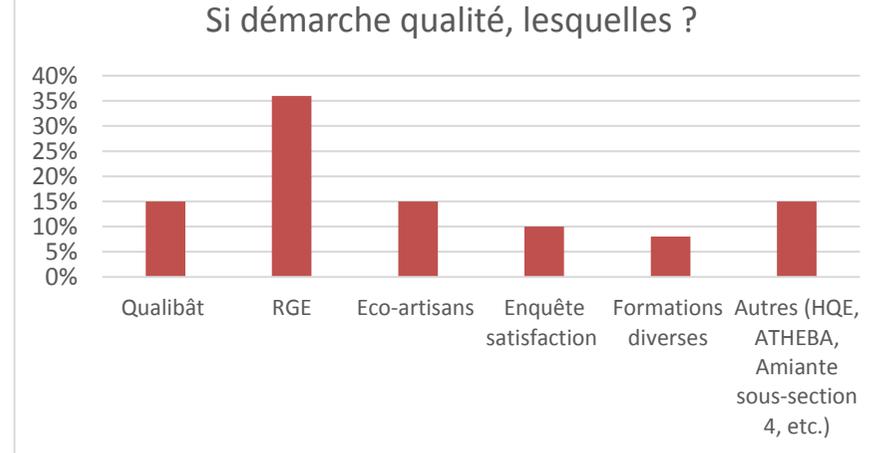
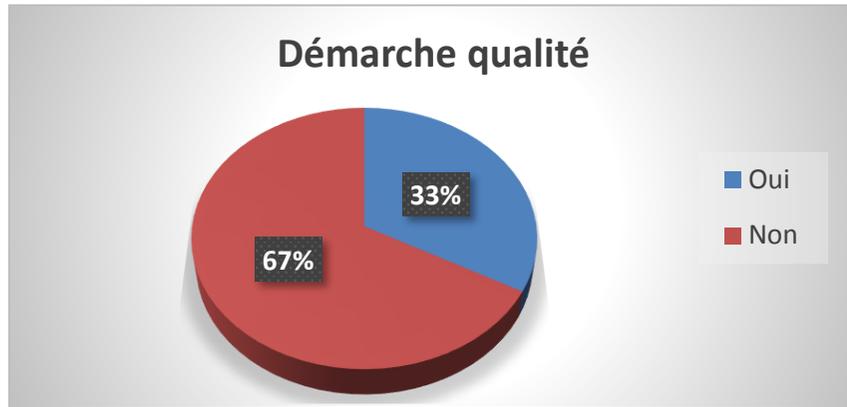
Plus de la moitié des structures font appel à des bénévoles. Ceci est notamment caractéristique des associations, fortement représentées (50%). Ce chiffre doit encourager à aborder les questions du statut du bénévole, son rôle dans l'activité ainsi que la valorisation de l'apport en industrie. En effet, dans l'accompagnement à l'auto-réhabilitation, la production de richesse n'est pas que monétaire. Comment valoriser cela ?

La présence de services civiques dans ces structures est assez peu développée. Ce contrat nouveau, créé en 2010, est peut-être assez méconnu par les opérateurs. Il constitue cependant une opportunité, et ce également pour les jeunes en service civique, leur permettant de découvrir une activité d'avenir.

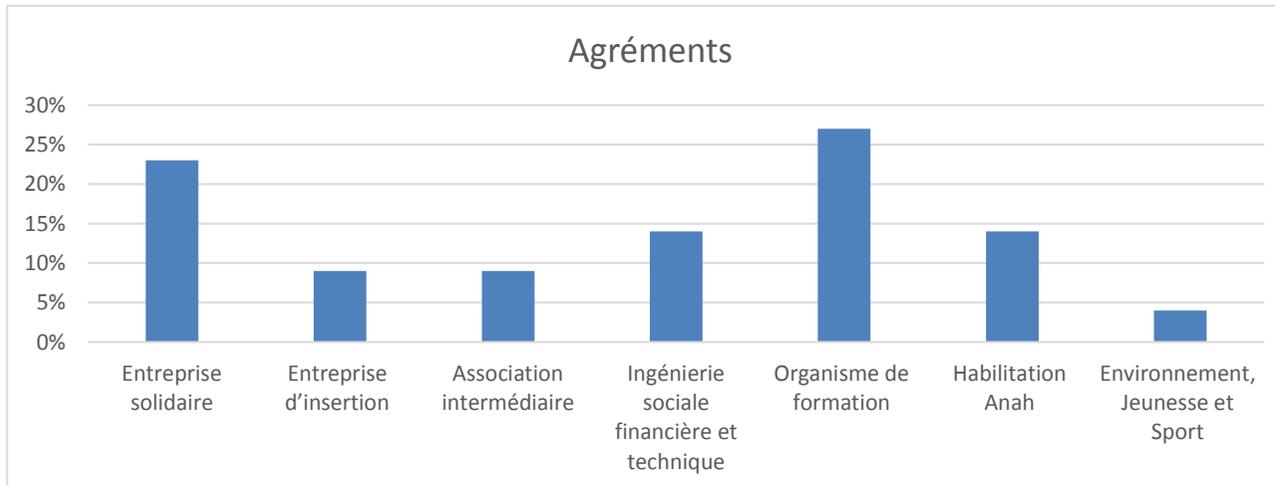
De même, les contrats d'insertion sont peu mobilisés par les opérateurs de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Or l'aspect social de cette activité pourrait amener à employer davantage de personnes en insertion.

De manière générale, le potentiel de ces contrats (service civique et contrat d'insertion) ne semble pas suffisamment utilisé, notamment étant donné le potentiel d'insertion professionnelle que constitue l'accompagnement à l'auto-réhabilitation.

6. Les démarches qualité



Parmi les opérateurs, peu ont mis en place une démarche qualité. Le potentiel de sécurisation de l'activité est donc important. Parmi ceux qui sont rentrés dans une telle démarche, le RGE est bien implanté. Cependant, d'autres pistes sont déjà mises en place : formation, charte de valeurs, enquête de satisfaction. Ces éléments sont justement étudiés au sein du RéPAAR afin de construire une démarche qualité ascendante et adaptée aux réalités de terrain. Grâce au réseau, il sera possible de s'appuyer sur les expériences de certains opérateurs.



Les opérateurs ont également des agréments qui leur permettent de garantir certaines compétences et spécialités. Ces agréments sont notamment « entreprise solidaire » et « organisme de formation ». Le premier souligne le caractère solidaire et social de l'action de plusieurs structures.

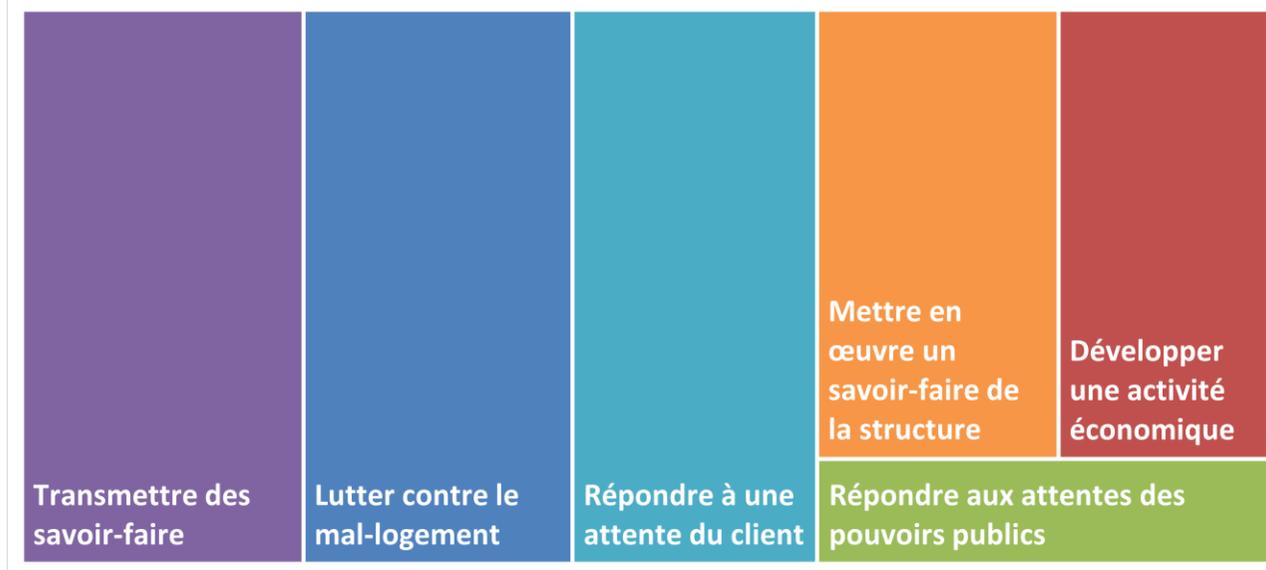
La présence d'organismes de formation peut faciliter le travail sur la constitution de formations spécifique à l'accompagnement à l'auto-réhabilitation, élément très demandé et central pour la professionnalisation de la pratique.

PARTIE 2

LEUR ACTIVITÉ D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTO- RÉHABILITATION

I. Pourquoi l'accompagnement à l'auto-réhabilitation ?

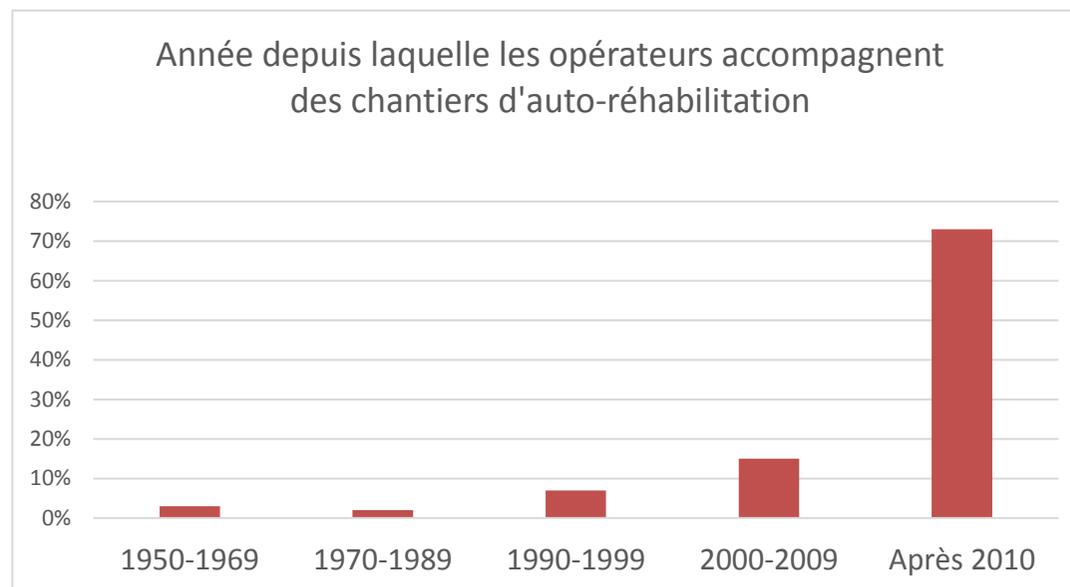
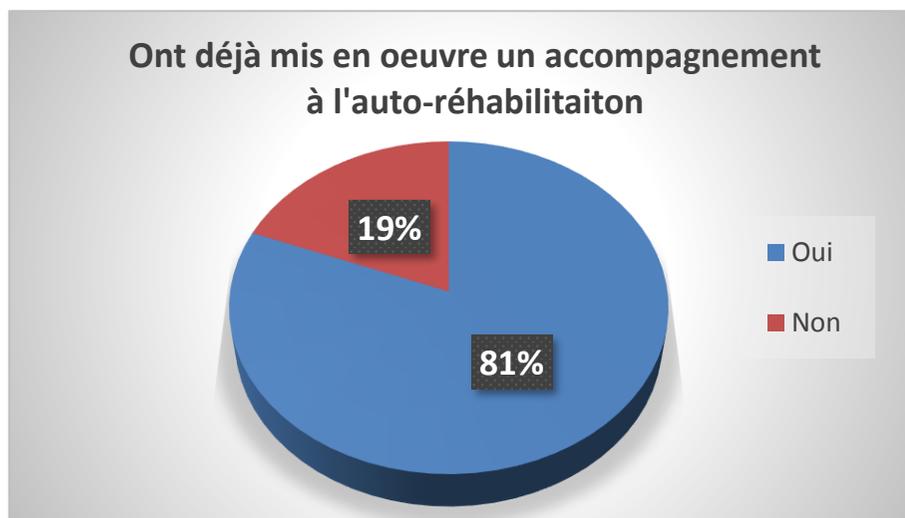
Motivations pour mettre en oeuvre une activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation



Nuage de mots tirés de l'expression libre des motivations des opérateurs

Lutter contre le mal logement et transmettre des savoir-faire sont les motivations les plus soulignées par les opérateurs dans leur implication sur l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Des motivations sociales se lient à des motivations commerciales (« répondre à une attente du client », « développer une activité économique », « mettre en oeuvre un savoir-faire de la structure »), caractéristique de l'ESS. Une approche alternative de l'habitat et du bâtiment apparaît, liée à l'éco-construction et à l'action sociale.

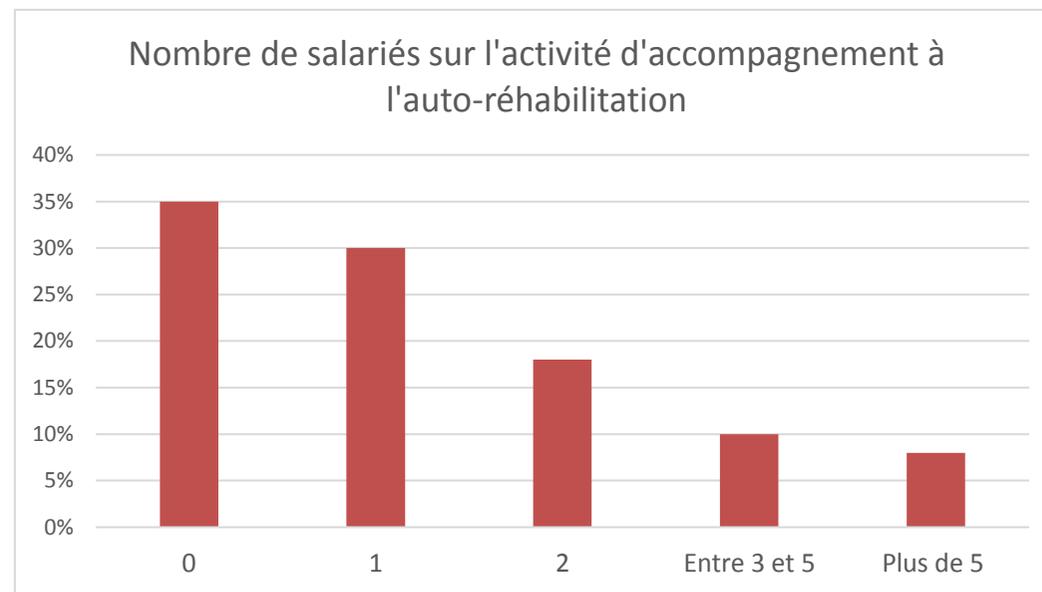
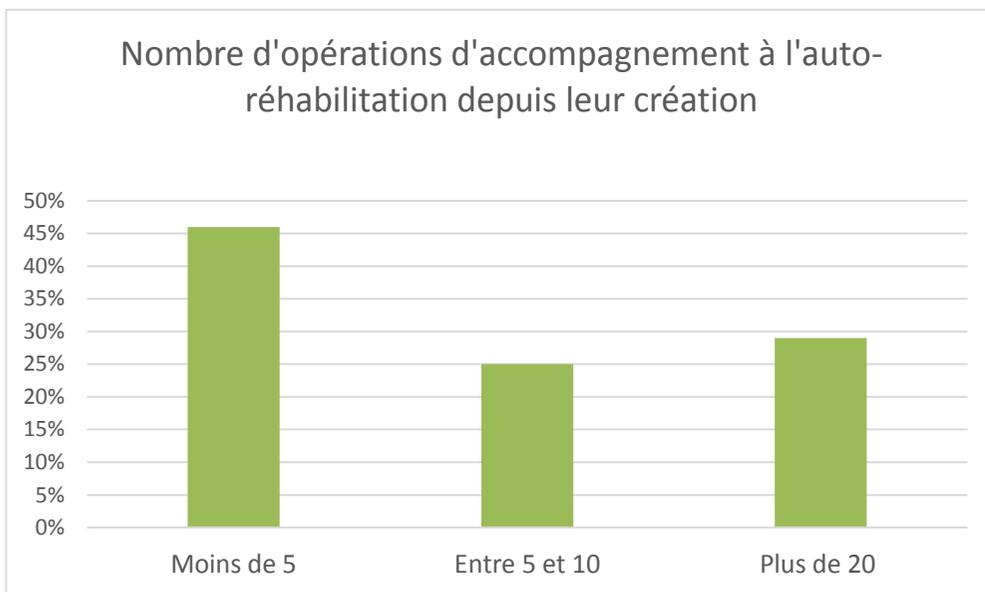
2. La temporalité de leur activité d'accompagnement



Les opérateurs ayant répondu sont en très grande majorité (81%) déjà impliqués dans une démarche d'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Ceci remet en cause la représentativité des réponses par rapport aux participants aux rencontres régionales. En effet, de nombreux participants aux rencontres sont novices et viennent se renseigner sur un thème qui les intéresse fortement. Ce chiffre montre également la motivation de 20% des structures ayant répondu, qui ne pratiquent pas, pour l'instant, cette activité, mais qui souhaitent la développer.

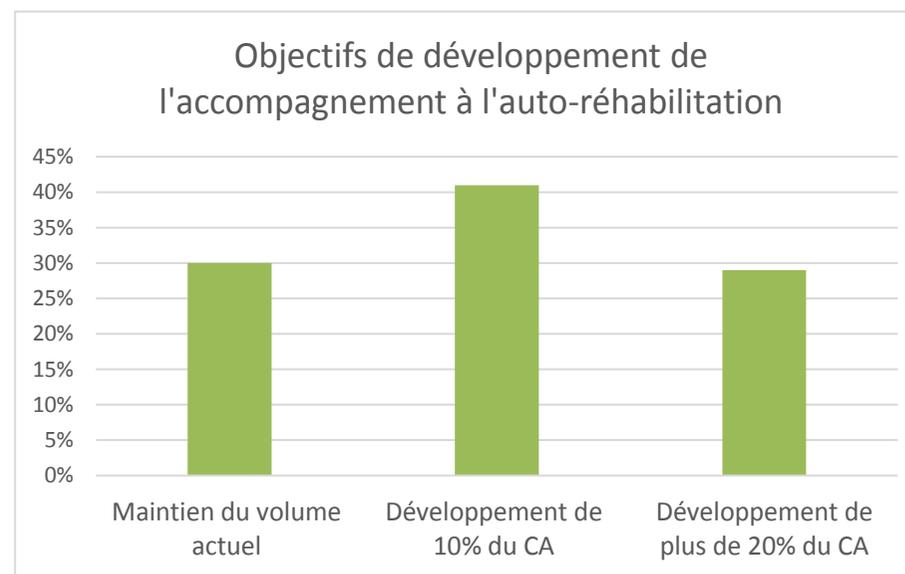
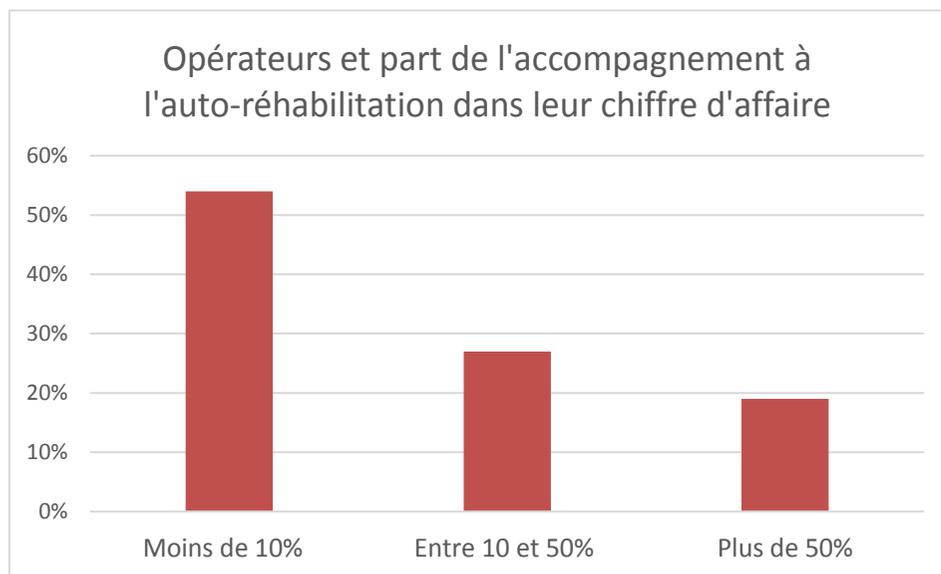
A l'image de la date de création des structures, le début de leur activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation est récente. C'est un phénomène émergent, ou plutôt ré-émergent, qui tend actuellement à se développer. Il existe cependant une certaine hétérogénéité où 25% des opérateurs pratiquent l'accompagnement à l'auto-réhabilitation depuis plus de 10 ans. Sur cette base, de riches échanges d'expériences peuvent avoir lieu.

3. Les volumes de leur activité d'accompagnement



Au sein des structures qui mènent une activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation, les volumes de cette activité, mais aussi le nombre de salariés qui y sont mobilisés, sont réduits. En effet, 65% des structures comptent 1 ou aucun salarié en charge de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. L'enjeu est de comprendre les causes de ce faible volume et d'agir dessus. La légitimation de l'activité, sa sécurisation, ainsi que les échanges de compétences apporteront les garanties pour la création d'activité et d'emplois.

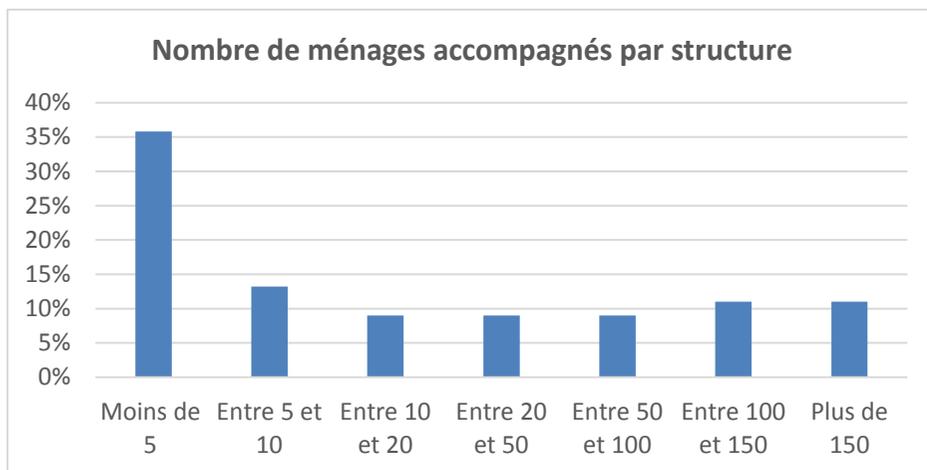
3. Les volumes de leur activité d'accompagnement



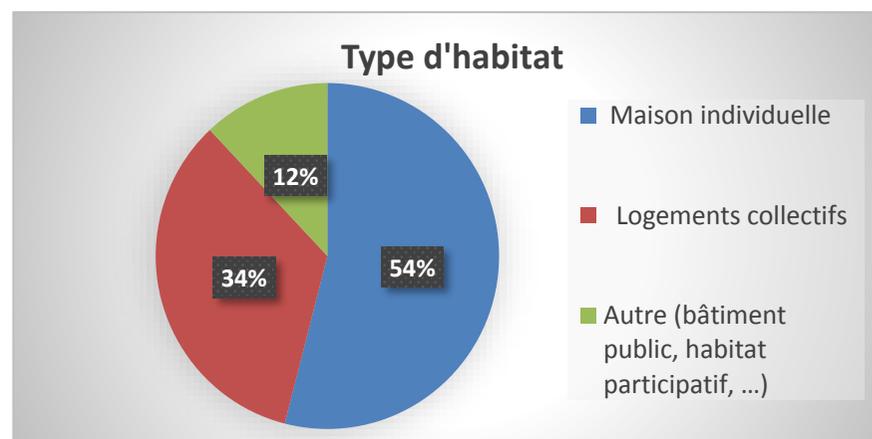
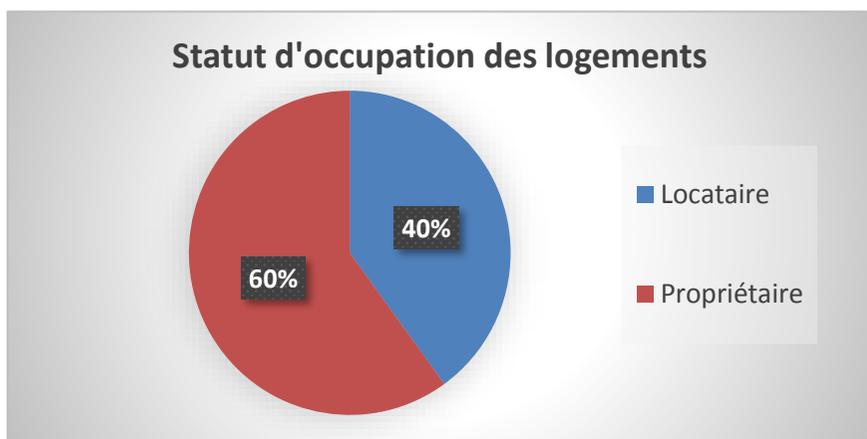
Comme dit précédemment, l'accompagnement à l'auto-réhabilitation est généralement minoritaire dans l'activité globale des structures. Cependant, pour 20% des structures cette activité représente plus de 50% du chiffre d'affaires. Un développement est donc possible et ces structures peuvent témoigner de ce processus.

Aussi, 30% des opérateurs prévoient un maintien de l'activité actuelle tout en la consolidant, et 70% ont pour objectif un développement plus de 10% du chiffre d'affaires lié à l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. En levant un certain nombre de freins sur les plans financier, assurantiel, organisationnel, ces objectifs pourront être atteints, voire dépassés.

4. Qui sont les habitants accompagnés ?

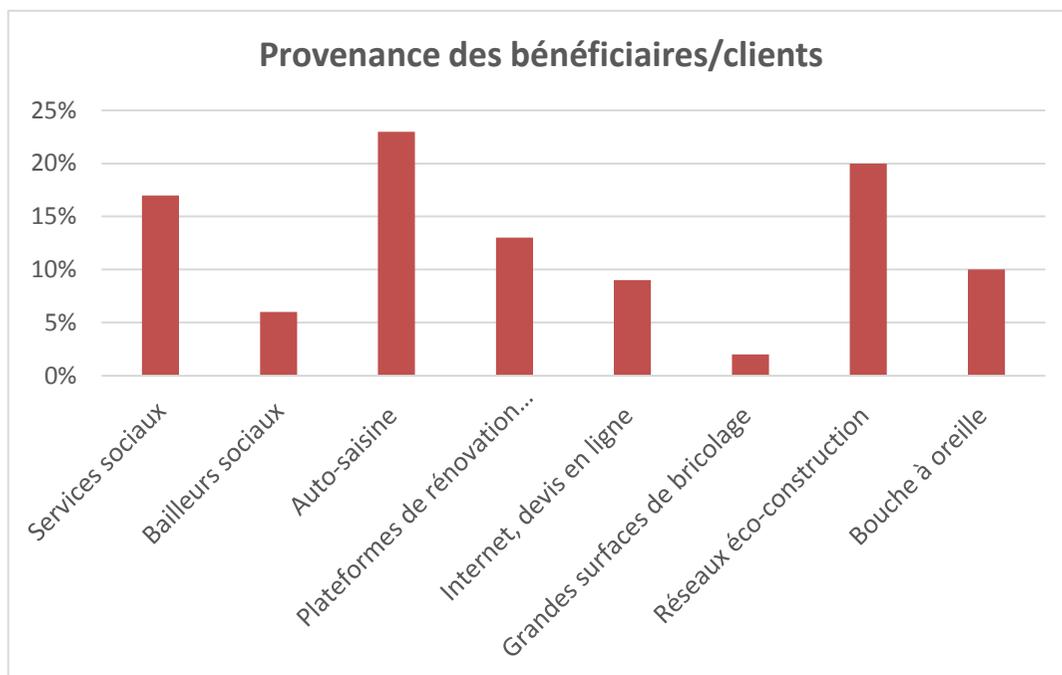


Le nombre de ménages accompagnés par structures est relativement faible, avec 35% des structures qui n'ont accompagné qu'entre 0 et 5 ménages depuis leur création. Cependant, les disparités, encore une fois, sont importantes. 30% ont accompagné entre 5 et 50 ménages et 22% plus de 100 ménages. Il existe une forte diversité des volumes touchés par opérateur. Ce chiffre constitue un enjeu central en termes de modalités d'intervention dans une logique de massification de l'activité.



La majorité des publics accompagnés sont des propriétaires vivant dans des maisons individuelles. Ce chiffre va à l'encontre des idées reçues sur l'accompagnement à l'auto-réhabilitation qui postule souvent que les publics accompagnés, dans une démarche sociale, sont généralement locataires de logements collectifs. Par cette observation, différents modèles d'intervention s'esquissent selon le type de public accompagné.

5. L'orientation des publics vers l'accompagnement à l'auto-réhabilitation



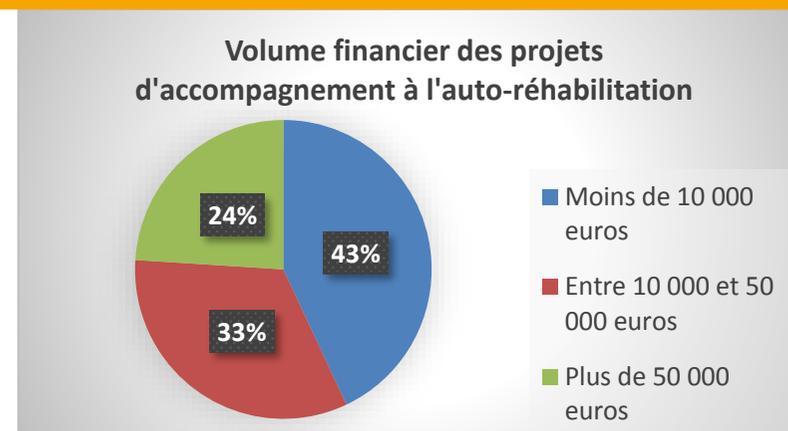
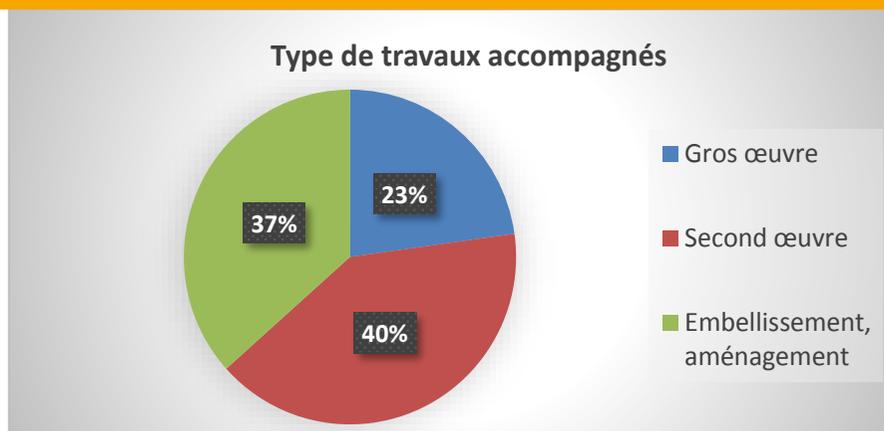
Les principaux canaux d'orientation des publics vers l'accompagnement à l'auto-réhabilitation sont l'auto-saisine, les réseaux d'éco-construction et les services sociaux. Ces trois piliers reflètent bien les différents types de publics accompagnés : schématiquement, d'une part des publics autonomes sur le plan financier qui s'oriente souvent vers l'accompagnement dans une démarche d'éco-rénovation, d'autre part des publics ayant besoin d'un accompagnement notamment social et financier et qui sont souvent repérés et orientés par les services sociaux.

L'auto-saisine est transversale, de même que le bouche à oreille. Ces deux derniers canaux soulignent l'importance pour l'opérateur d'accompagnement de bien connaître son territoire d'activité. Il est important que cette

forme d'accompagnement soit connue et légitimée pour que l'activité se développe. Les opérateurs doivent être en relation avec une multitude d'acteurs, services sociaux, bailleurs sociaux, réseaux de la construction, plateformes de rénovation énergétique afin de créer un éco-système favorable à l'accompagnement à l'auto-réhabilitation et pouvant toucher une diversité de publics.

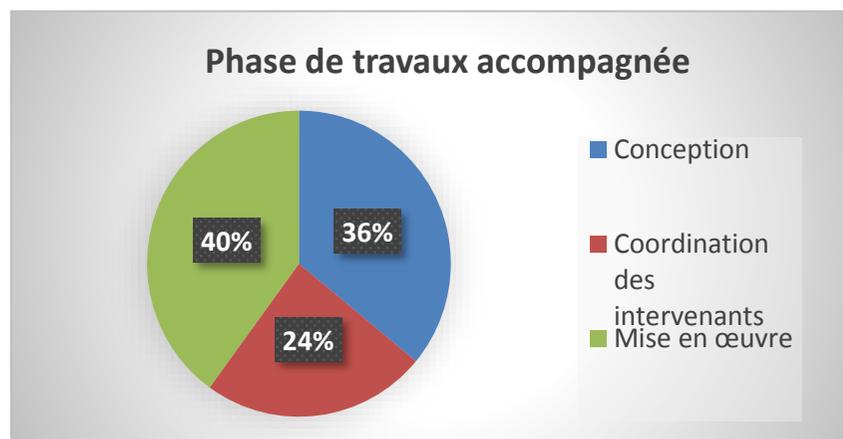
Il est également important de noter qu'Internet est un outil qui se développe pour repérer de nouveaux bénéficiaires. Pour finir, un point de vigilance est ici à souligner. Les grandes surfaces de bricolage ne représentent que 2% des structures qui orientent les publics vers l'accompagnement. Or ces acteurs sont centraux pour le développement de cette activité. Un travail de prescription est à faire auprès des GSB.

6. Les travaux accompagnés



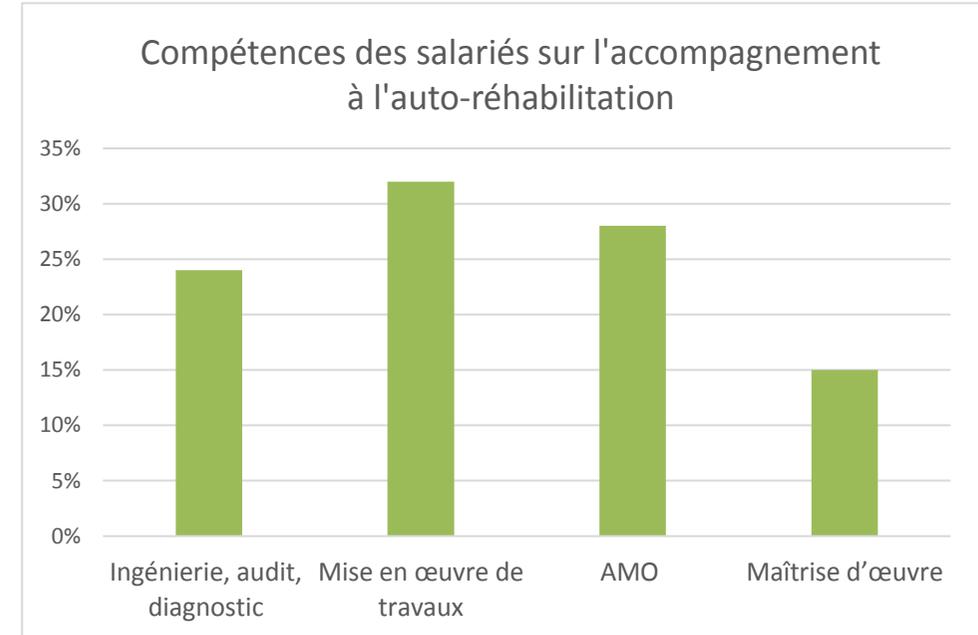
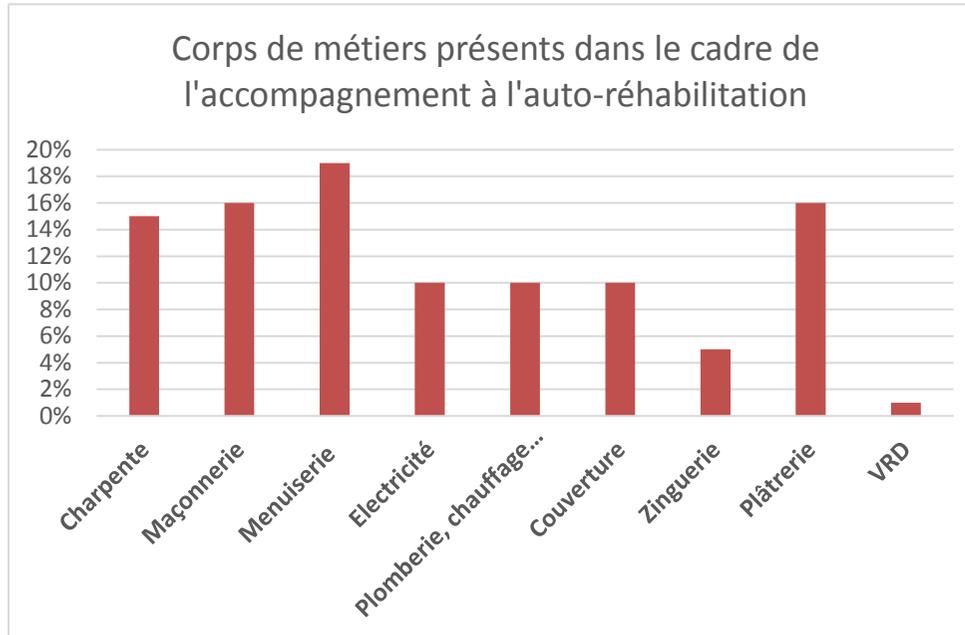
Les travaux accompagnés sont pour la plupart du second œuvre. Il s'agit de travaux conséquents, mais sur lesquels la participation des habitants reste relativement peu risquée. Cette première information met à mal une idée reçue selon laquelle les habitants ne participeraient que sur des travaux d'embellissement et d'aménagement. Ils peuvent aussi participer sur les travaux plus importants. Et le gros œuvre représente 23% des travaux accompagnés. Ce chiffre souligne l'implication des habitants dans des travaux où ils doivent absolument être accompagnés s'ils sont néophytes. Les habitants, par envie de construire par eux-mêmes et par nécessité financière, effectueront de tels travaux. Faut-il alors ignorer ces pratiques ou plutôt les encadrer et les sécuriser par des professionnels du bâtiment afin d'assurer la bonne réalisation des travaux ? Nous faisons le choix de la deuxième option et soutenons un développement de cet accompagnement.

Les projets accompagnés sont surtout de petite taille, ou bien plusieurs projets de petites tailles. Ceci pose la question du temps d'ingénierie de chantier passé sur chaque projet, les économies d'échelle étant plus compliquées à obtenir.



Si la phase de mise en œuvre, des travaux sur chantier, est la phase la plus accompagnée, la phase de conception l'est également (36%). Ce chiffre met en lumière l'importance des métiers de la conception dans le cadre de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. De nombreux maîtres d'œuvre et architectes sont d'ailleurs présents lors des rencontres régionales. La coordination des intervenants (assistance à maîtrise d'ouvrage) est également une phase accompagnée. Derrière, ce sont des compétences à valoriser dans le cadre du RéPAAR.

7. Les compétences mobilisées

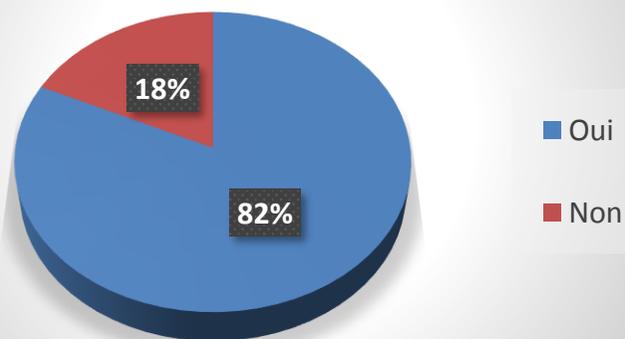


Tous les corps de métier sont représentés dans le cadre de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation, sauf très peu les VRD qui représentent des travaux lourds et sur les réseaux extérieurs. La maçonnerie, la menuiserie et la plâtrerie sont les compétences les plus mobilisées. En effet, ces corps de métier transversaux permettent un accompagnement global, que ce soit en gros œuvre, second œuvre ou embellissement.

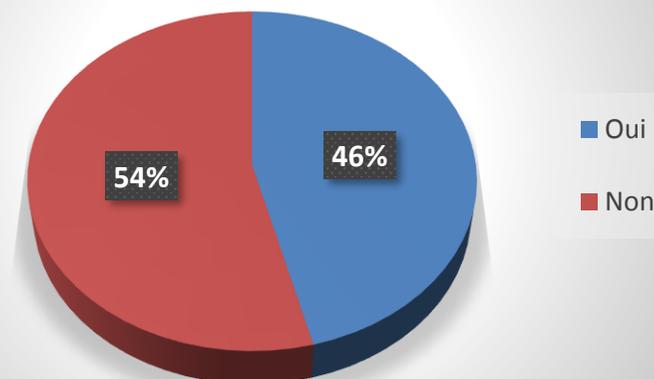
Les compétences mobilisées sont également diverses et transversales, que ce soit en accompagnement pré, pendant ou post chantier. Les compétences de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation sont donc globales. Aussi, des formations adaptées doivent être mises en place pour qu'aux compétences techniques s'ajoutent des compétences pédagogiques, organisationnelles et de conception.

8. L'amélioration énergétique de l'habitat

Opérations s'inscrivant dans des travaux d'amélioration énergétique de l'habitat



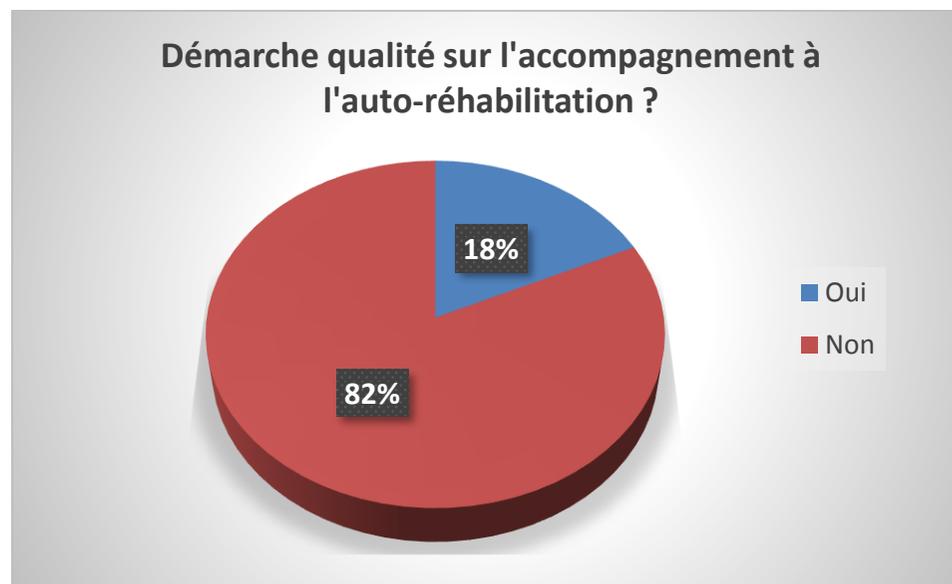
Opérations faisant l'objet d'audits énergétiques ou études thermiques



La très grande majorité de travaux réalisés dans le cadre de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation (82%) s'inscrivent dans une amélioration énergétique de l'habitat. Ce chiffre est absolument central et souligne le potentiel de cette pratique dans la massification nécessaire des rénovations énergétiques. L'accompagnement doit permettre la réalisation de travaux qui, sans la participation des habitants, ne seraient pas réalisés. Afin d'atteindre l'objectif du Plan de Renovation Energétique de l'Habitat de 500 000 logements rénovés dans une démarche de performance énergétique, l'accompagnement à l'auto-réhabilitation peut prendre une place importante.

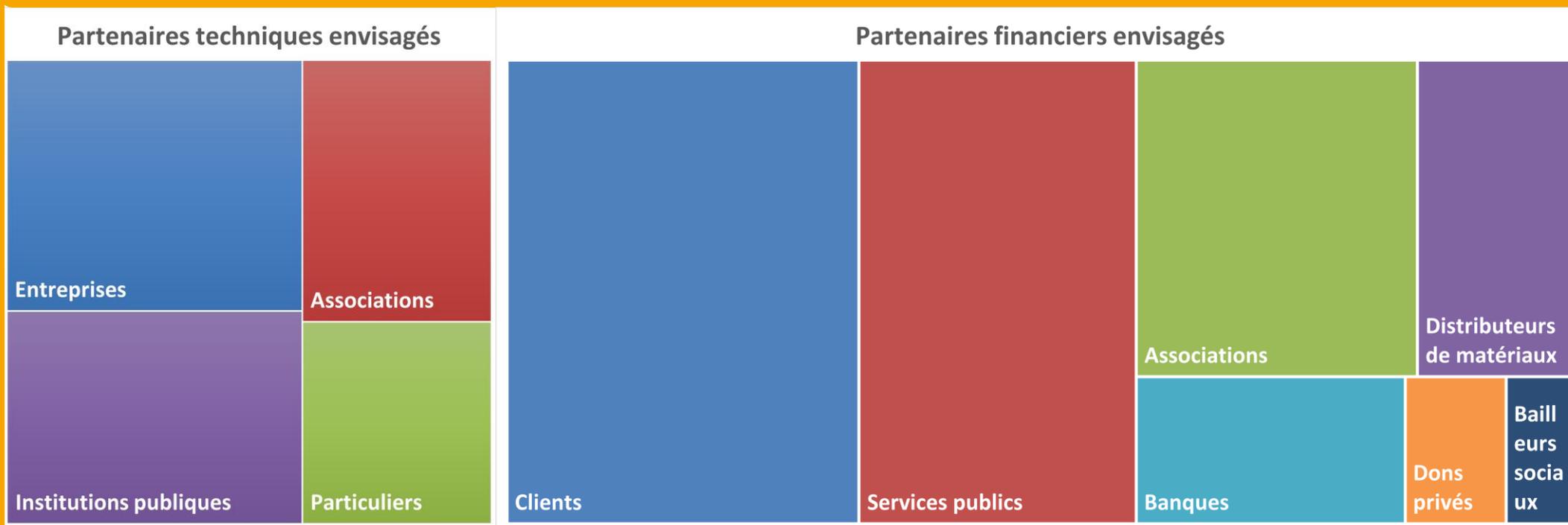
Cependant, « seulement » 46% des opérations font l'objet d'un audit énergétique ou d'une étude thermique. Or de telles mesures permettent de mettre en valeur les travaux de rénovation énergétique et de sensibiliser habitants et partenaires sur les bienfaits de ces dispositifs. L'enjeu est de savoir si la performance énergétique est peu mesurée du fait d'un manque de compétences ou d'une absence de demande. Dans le premier cas, des formations adéquates peuvent être indiquées, dans le second un travail de fond et de long terme doit être effectué.

9. La démarche qualité sur l'accompagnement à l'auto-réhabilitation



La démarche qualité analysée en 1.6 portait sur l'activité globale de la structure. Ici il s'agit d'une démarche qualité précisément sur l'activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Seulement 18% des opérateurs ayant répondu au questionnaire ont mis en place une démarche qualité sur cette activité. Une telle démarche est expérimentale. Au sein du RéPAAR c'est bien sur cette activité d'accompagnement qu'il s'agit de construire une démarche qualité commune. Le potentiel de développement de cette démarche est grand, comme en attestent les chiffres ci-dessus.

10. Les partenaires de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation



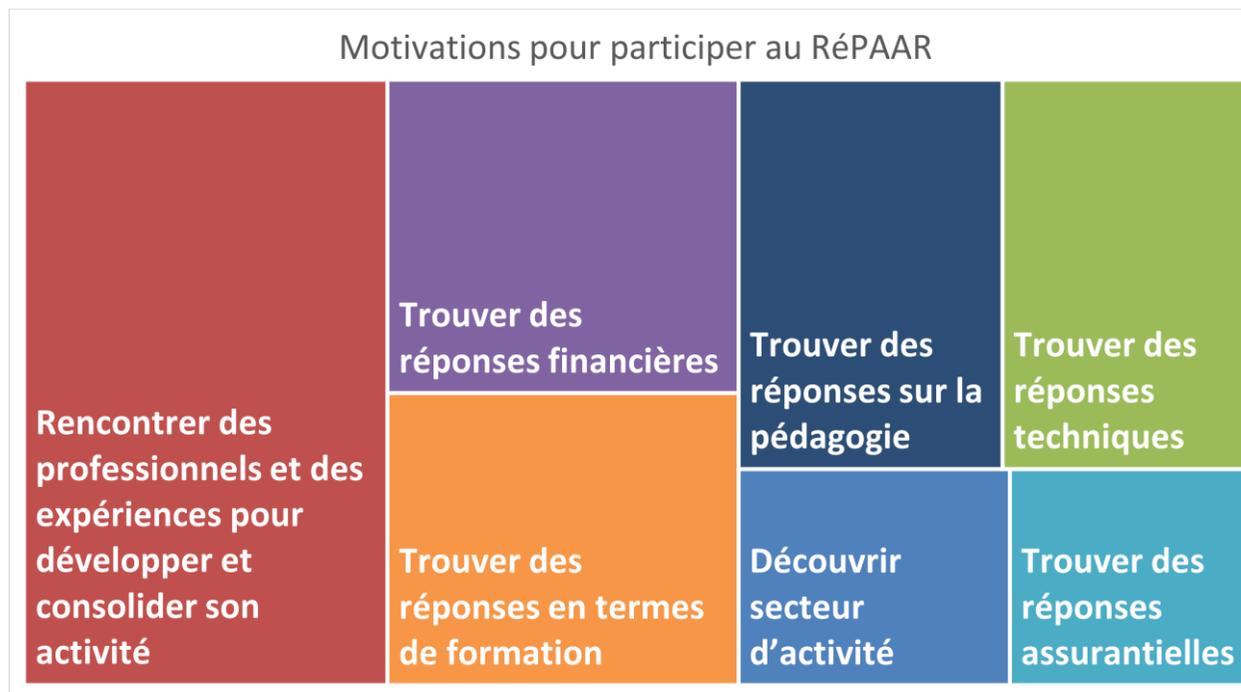
L'accompagnement à l'auto-réhabilitation compte de partenaires techniques et financiers très divers, présents dans tous les secteurs de l'économie et représentant des intérêts différents. Ceci permet de mettre en relation des acteurs qui ne sont pas forcément régulièrement amenés à se côtoyer. Cette activité transversale rassemble de nombreux acteurs à l'échelle d'un territoire au-delà de leurs différences.

Parmi les partenaires financiers, les clients et les services publics sont majoritaires. Ceci souligne l'accompagnement de deux types de publics : les publics autonomes et les publics modestes qui ne peuvent pas forcément financer leurs travaux, même dans en y participant en partie. Le soutien des services publics est fondamental pour mettre en place des projets ambitieux et pour s'inscrire durablement sur un territoire. Les associations partenaires redistribuent des financements publics (générosité publique). Des partenariats avec des distributeurs de matériaux est un thème à approfondir. Le faible recours aux banques s'explique par l'accompagnement de publics relativement modestes qui ne peuvent se permettre de recourir à des prêts bancaires. La participation aux travaux permet également de gagner en autonomie et d'éviter de tels recours.

PARTIE 3

LES OPÉRATEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LE RéPAAR

I. Pourquoi participer au RéPAAR ?



Les opérateurs ayant répondu au questionnaire connaissent déjà pour la plupart le secteur de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Aussi, la case sur la découverte du secteur d'activité a été très peu cochée. En revanche, leurs attentes portent notamment sur les échanges avec les autres opérateurs du réseau. Il s'agit de sortir d'un certain isolement et de trouver des solutions de développement par le biais de retours d'expériences et de co-construction. C'est bien sûr tout l'enjeu de n'importe quel réseau. Cependant, la pratique de l'accompagnement se prête particulièrement à la prolongation de ces échanges. L'activité elle-même est basée sur une transmission de savoir et sur l'entraide. De plus, des attentes en termes d'informations sont soulignées, sur les plans technique, financier, pédagogique, sur la formation.

2. Les attentes des opérateurs



Nuage de mots à partir de besoins en termes de développement de compétences



Nuage de mots à partir des besoins en termes de modèle économique



Nuage de mots à partir des besoins en termes d'organisation sur chantier et processus d'intervention

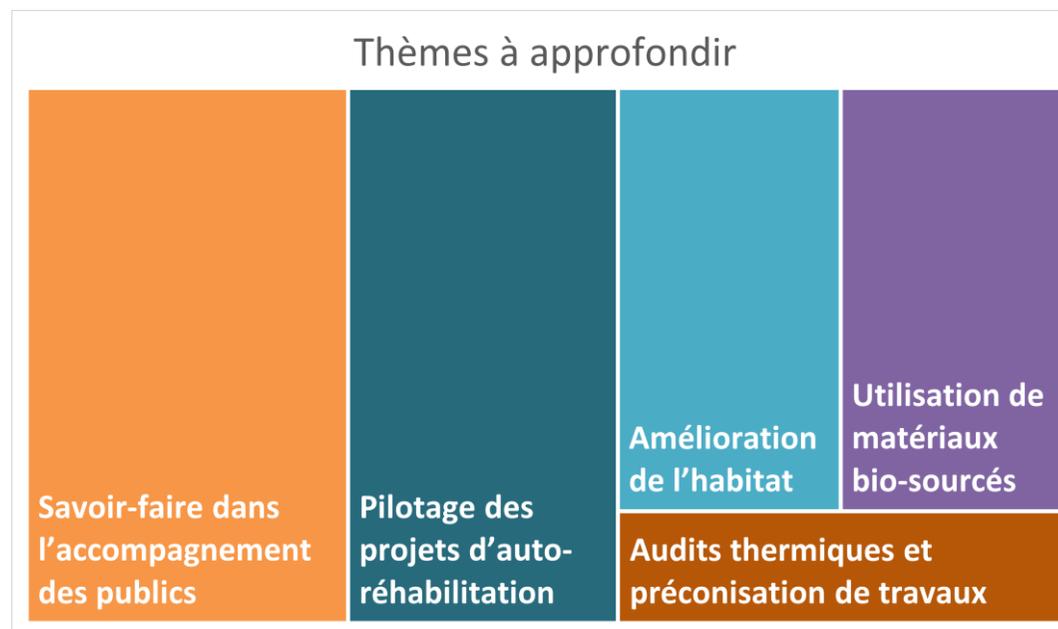


Nuage de mots à partir des besoins en termes de pilotage du projet



Nuage de mots à partir des besoins en termes de cadre juridique d'intervention

3. Les thèmes à approfondir dans le cadre du RéPAAR



Les opérateurs de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation souhaitent notamment approfondir leurs connaissances sur l'accompagnement des publics au sens large. Ceci recoupe des savoir-faire autant techniques que pédagogiques et sociaux. C'est également des transferts de compétences sur le pilotage de projet qui sont attendus. Des informations et formations doivent être co-construites afin d'améliorer l'organisation et l'ingénierie de projet. Les thèmes à approfondir portent en priorité sur des aspects très concrets de l'accompagnement. Il s'agit pour les opérateurs de monter en compétences et professionnaliser et sécuriser leur activité d'accompagnement.

CONCLUSION ET ANALYSE GÉNÉRALE

Ces chiffres permettent tout d'abord de cerner, malgré d'importants biais et un recueil de données largement incomplet, une certaine réalité de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Loin de prétendre constituer une analyse poussée, sociologique ou technique, ces premiers chiffres permettent de porter un regard partiellement éclairé sur cette pratique. Grâce à cela, plusieurs idées reçues ont pu être écartées. Aussi, il a été montré que les opérateurs de l'accompagnement s'identifient largement au secteur du bâtiment, que les travaux accompagnés sont en majorité des travaux de gros œuvre ou de second œuvre et que les propriétaires sont plus souvent accompagnés dans leurs travaux que les locataires.

Ces chiffres ont permis de mettre en lumière la jeunesse des structures portant une activité d'accompagnement à l'auto-réhabilitation. Ceci implique une fragilité et peut témoigner des freins à un développement plus accru. Mais cette jeunesse est aussi synonyme de dynamisme. Si les structures sont majoritairement de petites tailles, dégageant sur cette activité un chiffre d'affaires relativement modeste, ce secteur est émergent et d'avenir. En levant un certain nombre de freins, en légitimant, sécurisant et professionnalisant l'activité, le potentiel de développement pourrait se déployer.

Pour aller dans le sens de ce déploiement, il s'agit de s'appuyer sur un riche écosystème. En interne, les jeunes et modestes structures côtoient des opérateurs ayant plus d'expérience et générant un volume d'activité plus important. Les échanges de compétences et retours d'expérience peuvent avoir lieu pour faciliter le développement de tous. Car si les échanges peuvent aller des structures expérimentées aux jeunes structures, ils peuvent également se faire dans le sens inverse, brassant dynamisme, innovations et nouvelles idées. Quel que soit l'âge des structures, de nombreuses ont des compétences spécifiques qui font leur richesse.

En externe, les partenariats potentiels sont nombreux (pouvoirs publics, services sociaux, grandes surfaces de bricolage, etc.) et ce à commencer par les opérateurs eux-mêmes qui appartiennent et participent à de nombreuses démarches parallèles, comme les réseaux de l'éco-construction.

Le dynamisme de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation se matérialise par la volonté des opérateurs de co-construire des solutions concrètes à leurs problématiques. Au lieu d'agir de manière isolée, les forces sont mises en commun afin d'avancer ensemble.

Le développement de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation est fortement souhaitable. Amplification des rénovations énergétiques, couverture de zones rurales, lien avec le territoire, autonomie, confort et appropriation du logement : le RéPAAR participe au déploiement de structures qui ont un impact positif sur leur environnement et sur la société.